

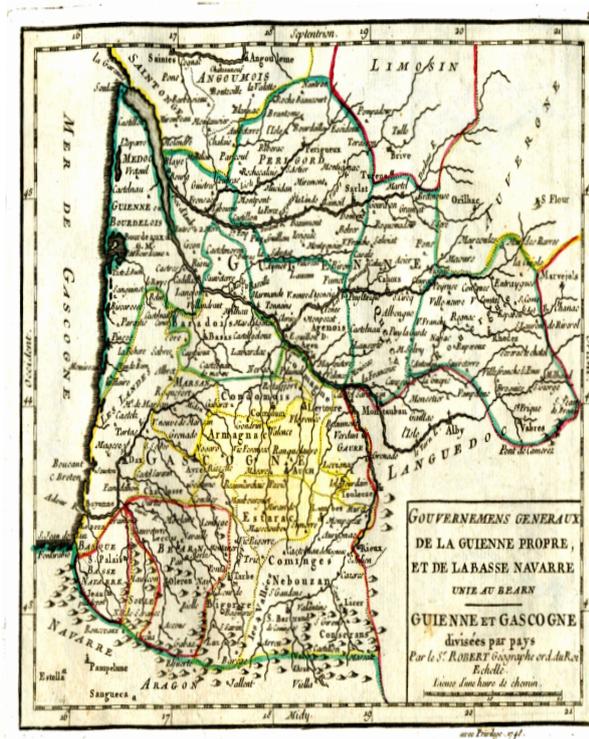


Généalogie Gasconne Gersoise

Armagnac-Commois-Lomagne-Fezensac-
Astarac Gaure-Comminges-Pardiac

N° 118

Juin
2022



<http://genealogie32.net>

Comité de Rédaction

Christian Sussmilch

Yves Talfer

Jean Jacques Dutaut Boué

Guy Pechberty

Frédéric Jean Baqué

Sommaire

<i>Le mot du Président</i>	<i>P 5</i>
<i>Violences et délinquance dans le Gers</i>	<i>P 6</i>
<i>Héraldique et Généalogie</i>	<i>P 23</i>
<i>Noces à Beaumontville</i>	<i>P 30</i>
<i>Dessine moi un arbre</i>	<i>P 33</i>
<i>Publications</i>	<i>P 35</i>
<i>Maisons Rurales du Gers au XVIIIème</i>	<i>P 50</i>
<i>Entraide</i>	<i>P 53</i>
<i>La Gascogne (Notes historiques) : Enharie</i>	<i>P 56</i>
<i>Blog Blogue</i>	<i>P 66</i>
<i>Quoi de neuf?</i>	<i>P 67</i>
<i>Ce que vous devez savoir</i>	<i>P 69</i>

LE MOT DU PRESIDENT

Comme vous le savez le site du G.G.G. est en constante évolution. Vous trouverez notamment page 35 et 68 du présent numéro (*pages 6 à 31 du N°117*) la liste des pages qui ont été modifiées ou ajoutées dans le site public, dans celui du PNDS, ainsi que celle concernant des documents mis à la disposition des souscripteurs de VISAGe.

Ainsi, au 15 juillet 2022, **565 359** actes sont notamment indexés dans VISAGe.

Retenez la date du 16 octobre où, lors de notre Assemblée Générale, vous pourrez échanger vos expériences et vous former à l'utilisation des divers outils de recherche que nous nous mettons à votre disposition .

En attendant le plaisir de vous revoir, je vous souhaite de bonnes vacances.

Christian SUSSMILCH

VIOLENCES ET DELINQUENCE DANS LE GERS

(au XVIII siècle)

Jean Jacques DUTAUT-BOUE

Les documents de la série B des archives départementales du Gers renferment des pièces de procédure très intéressantes. Il s'agit des registres des cours royales qui existaient dans plusieurs bourgs du département .

L'analyse des divers litiges ayant donné lieu à ces procès nous offre un tableau remarquable des mœurs et coutumes de nos ancêtres. C'est là l'intérêt majeur de ces pièces de procédure. J'ai sélectionné un certain nombre d'affaires traitées par les juges de Fleurance pour le pays de Gaure, de Castéra-Verdun, Jégun, Vic, Montesquiou pour le pays de Fezensac, de Mirande et Masseube pour le pays d'Astarac et de Villecomtal pour le pays de Pardiac.

Nous rencontrons la plupart du temps des délits de pacage (les bêtes pâturaient souvent sur le terrain du voisin) suivis de coups et violences lorsque l'occasion se présentait, des bagarres dans les auberges, des violences physiques pour des motifs divers, des vols provoqués parfois par la convoitise de frères et sœurs lésés dans l'arrangement de famille ou d'autres raisons fort bien définies.

Nous rencontrons aussi des jeunes filles mères séduites ayant été victimes de la fuite du séducteur.

Enfin, quelques délits de chasse complètent la panoplie .

J'ai classé ces affaires par thème en reprenant la plupart du temps le texte rédigé par le greffier de l'époque qui retrappera mieux que quiconque le lecteur dans les habitudes, mœurs et coutumes de ces ruraux et bourgeois d'il y a plus de deux cents ans. Nous nous rendrons compte à la lecture de ces documents que nos aïeux, loin d'être débonnaires, étaient souvent très violents.

Je tiens à signaler avec insistance que ce travail n'aurait jamais pu avoir lieu sans le remarquable classement de tous ces documents effectué par Michelle MACE-RAMETTE employée des archives départementales du Gers. Elle a en effet, liasse par liasse, pris le soin de préciser en quelques lignes le thème de chaque affaire sur la chemise contenant les documents. Elle a aussi établi un répertoire fort détaillé que l'on peut consulter en salle de lecture. Ce travail permet au chercheur d'agir avec beaucoup de facilité.

Les bagarres dans les auberges ou ailleurs

Une affaire traitée par le juge royal du comté de Gaure (2B 165) au siège de Fleurance nous fait vivre en direct une bagarre dans une auberge de La Sauvetat.



La SAUVETAT

Nico206 <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.en>

Vital Bergeret, négociant, Joseph Somabère, maçon, et Pierre Castaing, marchand boucher, tous habitant de la ville du Saint Puy déclarent que le 25 août 1773, jour de foire dans la ville de La Sauvetat, ils se rendirent sur le soir, après avoir fini leurs affaires, dans une auberge pour y faire collation.

Ils y rencontrèrent plusieurs autres personnes de leur connaissance, avec lesquelles ils se lièrent pour jouer à un jeu nommé TRUC. L'enjeu était une pièce de veau qui devait être payée et mangée de suite.

Pendant que la pièce de veau se cuisait, différentes personnes, pour s'amuser, se mirent les uns à jouer et les autres à danser sur un instrument appelé TONTON dont le chevrier du Saint Puy jouait. Parmi les personnes qui dansaient, il y avait le nommé George domestique de monsieur de Noguès habitant de la ville de La Sauvetat.

La danse ayant fini, le chevrier allant poser son instrument et passant le long d'une table et d'un banc où des personnes étaient assises, a touché ladite table par mégarde et l'a renversée. L'un de ceux qui étaient assis, Guilhem, prit prétexte d'insulter le chevrier. Ce dernier répliqua qu'il ne l'avait pas fait à dessein et qu'il ne voyait pas que ledit Guilhem eut le moindre prétexte de s'en plaindre, ne lui ayant causé dommage ni préjudice, que s'il l'avait fait il lui en demanderait pardon et l'indemniserait de tout le dommage qu'il pourrait lui avoir occasionné.

Guilhem continue cependant de l'insulter en le traitant de jean f... Il prétend que la table est tombée sur sa jambe. Le chevrier prend une chandelle et va vers l'homme pour qu'il lui montre sa plaie en disant qu'il voulait lui payer le mal qu'il lui avait fait. Guilhem refusa de montrer sa jambe.

Le frère de Guilhem, George, le domestique de monsieur de Noguès, venant de quitter la danse, demanda des explications au sujet de cette querelle. Guilhem lui ayant dit que le chevrier avait fait tomber la table, George se précipita sur lui, le traita de jean f... et lui porta plusieurs fois le poing à la gorge, ce qui occasionna un grand tapage.

Bergeret et quelques autres joueurs qui se trouvaient à une table contigüe demandèrent que le tapage cesse car cela les empêchait de continuer leur partie. Ce dernier ne s'apaisa pas. Georges, qui était monté sur une table, attaqua verbalement Bergeret, disant qu'il voulait le battre avec son bâton. Bergeret âgé de 15 ou 16 ans lui répondit qu'il n'en était rien et qu'il n'avait qu'à se tenir tranquille. Mais George sauta comme un furieux de la table et vint comme un enragé sur ledit Bergeret.

Alors qu'il allait le prendre pour le terrasser, Bergeret lui asséna un coup de bâton sur la tête. George se jeta alors plus féroce encore, à coup perdu, sur Bergeret qu'il aurait terrassé tant il est vigoureux, si les personnes qui jouaient avec lui ne lui avaient porté secours en arrêtant ledit George. Mais Guilhem s'était jeté sur Castaing qui avait voulu défendre Bergeret. Il le tenait à terre.

Alors intervinrent d'autres personnes et se forma un combat dans lequel furent donnés plusieurs coups de bâton. Bergeret en reçut un sur la tête qui le mit tout en sang. Le combat fut si opiniâtre que sans le secours des différentes personnes qui accoururent à cause du bruit, quelqu'un de cette troupe y aurait perdu la vie, selon le témoignage des plaignants.

Parmi les dépositions des témoins, jurant sur les évangiles de dire la vérité, Joseph Philip, tailleur habitant du Saint Puy âgé de 31 ans, et qui était à l'auberge ce soir là, signale qu'au son du TONTON, on avait dansé un rondeau. Il est aussi signalé que ledit George avait demandé qu'on joue un rondeau pour lui après que le premier fut terminé. La bagarre eut lieu à 9 heures du soir. Par une décision du 7 septembre 1773, Georges et Guilhem son frère sont emprisonnés.

C'est à Fleurance maintenant que nous allons pour assister à une autre bagarre. Les documents de procédure consultables sous la côte 2B 165 nous relatent l'affaire dans tous ses détails.



Ce 27 février 1774, George Carrère, après le soleil couché, venait de la ville de Fleurance et se retirait chez lui au lieu d'Engillis (jurisdiction de Fleurance) où il était brassier. Il marchait en compagnie de certaines personnes du voisinage.

Il vit venir vers eux, à grands pas, le nommé Jacques Lacoustère, travaillant son bien et habitant aussi le lieu d'Engillis. Ils s'aperçurent qu'il était transporté de colère.

Il chercha querelle à George Carrère en lui faisant plusieurs menaces par des termes injurieux. On arriva à le calmer. Mais, profitant du fait que George Carrère ait distancé ses camarades et alors qu'il se trouvait dans la garenne du Couillat, Lacoustère le saisit par le col et le jeta par terre.

Il l'aurait sans doute étranglé sans le secours des personnes qui le suivaient.

Lacoustère était entré vers les 4 heures du soir chez Larrue hôte à Fleurance où George Carrère était avec plusieurs de ses connaissances. Lacoustère chercha immédiatement querelle à Carrère, et après plusieurs menaces, il dit à Carrère qu'il lui donnerait un soufflet. Carrère ne répondit rien, mais Lacoustère se jeta à corps perdu sur lui. Il aurait été furieusement maltraité sans le secours de ceux qui étaient avec lui.

Il récidiva deux fois, mais ses brutalités furent toujours arrêtées par les spectateurs et la tranquillité de Carrère qui ne fit aucune défense. Enfin, on sortit Lacoustère dehors.

C'est après cet incident qu'eut lieu la rencontre houleuse dans la garenne du Couillat.

L'audition des témoins nous donne d'intéressantes précisions. Ainsi, Jean Limotges, tuilier habitant à la tuilerie du Cardenau, âgé de 33 ans, raconte que le dimanche précédant, alors qu'il se retirait des vêpres et allait chez lui, il fit la rencontre à la sortie de la ville, de plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvaient, Carrère et Lacoustère. Le premier se plaignait qu'il avait fait des rapports contre lui et l'autre disait le contraire. Ils se disaient des insultes. Il est signalé que Lacoustère avait trop bu. La dispute continuait, quand Carrère se mit à l'entrée de la garenne du Couillat en disant que personne n'avait le droit d'y passer et qu'il était chargé d'empêcher d'y entrer. Il déclara que dans le cas où quelqu'un y pénétrerait, il en ferait le rapport à monsieur Margouet. La compagnie passa quand même dans la garenne. Lacoustère et Carrère se battirent : ils étaient à terre l'un sur l'autre. Ils se relevèrent et continuèrent à s'injurier.

Bertrand Ransan, brassier habitant de Fleurance, déclare que le 27 février, il était sur le soir chez le nommé Larrue, hôte de Fleurance où était Lacoustère ainsi que Carrère qui était avec un jeune homme qu'on disait être de Montestruc. Il vit que ce jeune homme se promenait dans la pièce et mit son pied sur celui de Lacoustère qui était assis près du feu. Lacoustère lui dit de prendre garde. Ce jeune homme, non content de cela, s'approcha du feu et s'assit sur un chenêt.

Etant là, il donna un coup de talon sur le pied de Lacoustère, lequel le menaça de lui donner un soufflet. Ils se prirent et tombèrent par terre. On les sépara de suite.

Un autre fait similaire est à signaler au Castéra-Vivent (Castéra-Verduzan).



Les documents sont contenus dans la liasse cotée 2 B 9. Le 3 février 1765, Jean-Pierre et Dominique Caillau, frères, meuniers au moulin de La Cavalerie (juridiction d'Ayguetinte) étaient avant les vêpres au village du Castéra-Vivent dans la maison de Jean Arrouy aubergiste. Ils jouaient à la sizette avec d'autres personnes. Dominique Caillau, en jouant une carte, fit tomber la bouteille qui était sur la table. La bouteille se cassa. Arrouy lui a de suite cherché querelle. Dominique Caillau voulut payer la bouteille si un consul l'y condamnait. Arrouy ne tint aucun compte de cela. Alors que Caillau se levait de table, il lui sauta dessus et le saisit au collet. Le fils cadet dudit Arrouy s'est armé de suite d'un croc, bâton ou autre instrument, et en a donné un coup sur la tête à Dominique Caillau.

Il lui fendit la tête et il fut immédiatement baigné dans son sang. Malgré son état, la fille dudit Arrouy le prit par les cheveux et lui donna plusieurs coups de poings. Le fils aîné d'Arrouy, voyant qu'il ne pouvait s'en prendre à Dominique Caillau, parce qu'il était entre les mains de son frère et de sa sœur, saisit Jean Pierre Caillau et lui donna plusieurs coups de poings sur le visage et ailleurs. Il l'égratigna cruellement, et d'une morsure, lui perça le doigt. Tous ces gens ne lâchèrent prise qu'à la suite du secours de plusieurs personnes.

L'interrogatoire de Jean Arrouy, 56 ans, père de famille, révèle que Caillau ne voulut pas payer la bouteille qui était d'une valeur de 6 livres. Jean Arrouy déclara aussi que Dominique Caillau le jeta à terre après l'avoir saisi par le collet et lui donna plusieurs coups de poings. Il lui arracha aussi beaucoup de cheveux. Il dit aussi que Jean Pierre Caillau sortit un pistolet de sa poche en menaçant de s'en servir, alors que Dominique Caillau tenait Arrouy par terre. Dominique Caillau lui demanda de ne rien faire. Jean Arrouy, fils, âgé de 25 ans, a nié les faits. Jeanne Arrouy, âgée de 20 ans, fille de l'aubergiste, nie aussi avoir commis des violences sur le frère Caillau.

Cinq personnes d'Ayguetinte, du sexe masculin, jouaient à la sizette avec Dominique Caillau à l'auberge de Jean Arrouy. Tous ont déclaré, que Dominique Caillau, en jouant une carte, fit tomber une bouteille vide qui était sur la table et se cassa. Ils confirmèrent que les aubergistes voulaient la lui faire payer et qu'il s'y opposa en dehors de l'accord d'un consul (officier municipal). Les aubergistes s'y opposèrent.

A la fin de la partie de cartes, les témoins déclarent que Jean Arrouy père attendit Dominique Caillau sur le seuil de la porte et que les deux hommes se prirent mutuellement par le collet et se jetèrent à terre. Ils ajoutèrent que les fils Arrouy se mêlèrent à la bagarre ainsi que la fille. Dominique Caillau sortit ensanglanté de l'auberge. Il est attesté par les témoins que l'un des fils de Jean Arrouy avait un gros bâton.

Le 10 février 1765, Jean Arrouy et ses enfants portèrent à leur tour une plainte devant la justice au sujet de la même affaire et en donnant leur version des faits. Selon eux, les frères Caillau jouaient à la sizette avec Henri et Frix Boubée meuniers au moulin du Comte (juridiction de Bonas). C'était le 3 février, jour de la fête locale à Castéra. Les frères Caillau s'étaient rendus à l'auberge De Jean Arrouy pour boire le vin que lesdits aubergistes avaient ramassé dans leur cru. Ils se mirent à jouer avec les nommés Henri et Frix Boubée le vin qu'ils avaient déjà bu mais encore celui qu'ils trouveraient à propos de boire. Ils firent placer la bouteille sur la table où ils jouaient.

Pendant le jeu, Dominique Caillau entra en contestation avec un de ceux avec qui il jouait. Il donna un grand coup sur la table formée de deux planches : la table tomba et la bouteille se cassa. Nous connaissons la suite de l'histoire. Il est cependant spécifié ici que le consul du Castéra avait été appelé par Jean Arrouy ou quelqu'un de son entourage pour, de son autorité, faire payer la bouteille à Dominique Caillau. Jean Arrouy se mit sur le seuil de la porte pour empêcher Dominique Caillau de sortir. En effet, ce dernier, averti que le consul avait été appelé pour lui faire payer la bouteille, voulut sortir de force en refusant de la payer. Alors, Jean Arrouy ferma la porte. Mais, Jean et Dominique Caillau ainsi que Henri et Frix Boubée, le prirent au collet et le jetèrent par terre. Ils lui donnèrent ensuite plusieurs coups sur le ventre et lui arrachèrent quasiment la moitié de ses cheveux. Dominique Caillau le prit ensuite au cou et le serra. Il l'aurait étranglé si sa famille ne lui avait porté secours. Voyant cela, Caillau et Boubée, se jetèrent sur les enfants de Jean Arrouy et les maltraitèrent.

Caillau et Boubée, craignant que le consul arrive, quittèrent la maison. Mais, un quart d'heure après, voyant qu'il n'était point venu, ils revinrent devant l'auberge armés de pistolets . Ils enfoncèrent la porte qu'ils avaient trouvé fermée. Ils montèrent ensuite dans la chambre, où ils trouvèrent Jean Arrouy, fils aîné, qu'ils maltraitèrent très cruellement. Ils l'obligèrent à sortir, et dès qu'il fut dehors, lui donnèrent plusieurs coups, le prirent aux cheveux et le trainèrent longtemps par terre de sorte qu'il en fut tout meurtri. Charles Faget, tisserand, âgé de 26 ans, habitant du Castéra, vit le nommé Riquet, meunier au Comte, trainer d'une main par les cheveux le fils aîné d'Arrouy et de l'autre main lui donner des coups de fourche. Il alla avec d'autres personnes les séparer. Les meuniers du Comte et de La Claverie enfoncèrent ensuite la porte de la maison Arrouy.

Un autre témoin, qui s'était rendu à la cérémonie des vêpres à Castéra demanda à Riquet pourquoi il avait malmené arrouy. Celui ci lui répondit que quelqu'un qui battait un meunier les battait tous .

Le 20 octobre 1765, les frères Caillau et les Boubée furent condamnés solidairement à payer à Jean Arrouy père la somme de 50 livres pour lui tenir lieu de dommages et intérêts. Le 17 octobre de la même année, Jean Arrouy et ses enfants furent condamnés à payer aux Caillau frères la somme de 20 livres pour tenir lieu de dommages et intérêts.

Les documents de la justice de Jégun archivés sous la cote 2 B 26 nous livrent une affaire dans ce genre dont le récit va suivre.

Le 21 mars 1759, le sieur Mathieu Dauriac natif du lieu de Nouaillan, employé au recouvrement des tailles de l'élection d'Armagnac, logé dans la communauté de Cézán, s'est rendu à la chapelle votive de Nôtre dame de Nizes dans la juridiction de Jégun pour faire sa dévotion. Il s'en vint ensuite chez Pierre Maine, hôte de Jégun pour dîner. Le nommé Bertrand Lanne dit Latreille, meunier de Cézán, et Bertrand Descamps bordier à la métairie de Marias, avaient fait semblant, dit le plaignant nommé Dauriac, d'aller faire leur dévotion à cette chapelle. Ces derniers étaient aussi aller dîner chez Pierre Maine avec Dauriac. Après dîner, ils seraient entrés en certains propos qui auraient donné lieu à Dauriac de sortir deux écus de 6 livres et une pièce de 24 sols de sa poche qu'il aurait mis sur la table. Ces pièces seraient ensuite tombées par terre. Lanne aurait pris cet argent et l'aurait mis dans sa poche et ne voulut point le rendre à Dauriac malgré ses réclamations. Dauriac partit pour se retirer à Cézán. Lanne et Descamps se retirèrent aussi. Quand ils furent sur les vignes du Plan en deçà des maisons de Lalanne, le suppliant réclama encore son argent qui lui fut refusé. En descendant la côte qui va à Lalanne, croyant n'être vu de personne, Lanne sauta sur Dauriac et le prit par les cheveux. La victime ayant voulu crier à l'assassin, l'agresseur la prit au col pour l'empêcher de crier, lui déchira la veste, lui écorcha les mains avec ses ongles, le jeta par terre et lui arracha une grande partie de ses cheveux.

Descamps, qui était armé d'un bâton, lui en donna plusieurs coups sur la tête avec tant de force qu'il lui coupa le chapeau, lui enleva de sur la tête et le jeta à une certaine distance qu'il crut l'avoir perdu.

L'audition des témoins amène quelques précisions sur les faits . La nommée Antonie Dupouy , agée de 40 ans , native du lieu de Berdot , juridiction de Vic , domestique chez Maine , aubergiste de Jégun , déclare que le 21 mars 1759 , Mathieu Dauriac , Bertrand Lanne et Bertrand Descamps , se mirent à jouer ensemble après le dîner , quelque bouteille de vin , après quoi Dauriac et Descamps firent au poignet . Dauriac voulait parier de l'argent avec Descamps lui disant qu'il ne le vaincrait pas . En conséquence , il sortit deux écus de 6 livres qu'il jeta sur la table . Les écus étant tombés par terre , Lanne les ramassa et les mit dans sa poche .

Joseph Coustau , aubergiste du lieu de Cézan , agé d'environ 18 ans , dîna ce jour là chez Maine aubergiste de Jégun . Il prit le chemin du retour en compagnie de Dauriac , Lanne et Descamps . Il déclara que lorsqu'ils furent à 1000 pas de la ville , Dauriac se coucha par terre en demandant à Descamps de se mettre sur lui . Il voulait parier qu'il le mettrait ensuite au dessous de lui . Descamps refusa la proposition . Joseph Coustau signale que durant la suite du parcours , Dauriac et Lanne se disputèrent . Il dit que Dauriac prit Lanne au collet . Ils se saisirent ensuite mutuellement par les cheveux et Lanne renversa Dauriac par terre . Joseph Coustau et Bertrand Descamps allèrent les séparer . Dauriac eut ensuite une discussion avec Descamps . Ce dernier lui asséna deux coups de houssine sur la tête . Dauriac jeta son chapeau , mais Coustau ne remarqua pas qu'il fut abîmé .

Le dépouillement d'une liasse relative à la justice de Vic Fezensac (2 B 37) m'a permis de donner un autre exemple de bagarre dans une auberge.



Ce dossier ne nous présente que l'audition des témoins. Nous connaissons l'histoire par leur intermédiaire. Ils furent entendus en novembre 1770 par Abraham François de Roques conseiller du roi, juge en chef du comté de Fezensac. Nous sommes dans une auberge de Dému. Guillaume Courtade âgé de 25 ans, domestique chez le sieur Soudun à Dému, déclare que le samedi soir 18 novembre 1770 il se trouvait chez Cavé cabaretier à Dému avec Ducousseau, garçon tailleur chez le sieur François Coustau habitant de Dému. Il y avait aussi d'autres personnes. On jouait aux cartes. Il nous raconte que Cavé, cabaretier, enseignait le jeu de Ducousseau à ses adversaires, ce qui attira des injures. Cavé en vint aux coups et jeta Ducousseau à la renverse, alors qu'il était sur un banc. Il le traina pour le mettre dehors. D'autres accoururent pour arrêter tout cela. François Vivé, maréchal habitant de Dému, âgé de 35 ans, était aussi ce samedi soir là au cabaret de Dému. Il déclare qu'il y eut une dispute entre le cabaretier et Ducousseau à l'occasion du jeu. Cavé disait à Ducousseau qu'il ne savait pas jouer et le prit par les aisselles, le fit sortir de sa place et lui prit les cartes. Il menaça ensuite Ducousseau de le mettre dehors. Pierre Darrous, âgé de 19 ans, valet chez le maréchal de Dému, était allé voir jouer au cabaret. Il raconte que Ducousseau se plaignait que Cavé dévoilait aux autres le contenu de son jeu. Cavé se mit en colère et jeta à la renverse contre terre Ducousseau qui était sur un banc.

Il le prit ensuite par le bras et par la cuisse en voulant le trainer dehors . Ceux qui étaient dans le cabaret l'en empêchèrent . Jean Catalan , agé de 22 ans , garçon forgeron habitant de Dému , confirme le fait que Cavé enseignait le jeu de Ducousseau aux autres et ajoute qu'il voulut parier 12 sols qu'il jetterait Ducousseau dehors . Le jeune tailleur ne répondit rien . Pris de colère , le cabaretier renversa par derrière Ducousseau qui tomba sur les reins . Le témoin ajoute qu'il ensuite par la cuisse et par dessous l'aisselle pour aller le jeter dehors : ce dernier l'en empêcha .

Un dernier exemple de bagarre nous est fourni par la justice de Saint Jean Poutge (4 B 93) . Ici encore , nous retenons le récit des témoins .



Jean Arrouy, agé de 28 ans, demeurant en service chez la nommée Françoise Bordes, fermière et aubergiste à Saint Jean Poutge, raconhte que le dimanche 19 novembre 1775, vers l'heure des vêpres, il était devant la maison de Jean Carrère en compagnie de Pierre Bruils, de Rabey et d'autres. Il dit qu'en voyant une nasse près de la maison, Bruils s'était vanté d'avoir pris avec cet objet trois poissons aussi gros que des cochons de lait. Mathieu Grousselle répondit que cela n'était pas croyable parce qu'ils n'auraient pas pu y entrer. Puis, Grousselle lui demanda s'il n'avait pas donné à cause de cette nasse, des coups de barre au nommé Baron. Bruils répondit qu'il lui en avait donné trois coups. Grousselle lui rétorqua que s'il lui en avait fait autant, son père aurait été obligé d'aller le chercher avec son cheval.

Bruils dit alors à Mathieu qu'il se moquait de lui et il le menaça de lui sauter dessus. Ses compagnons l'en empêchèrent, mais, fatigués de le tenir, ils le lâchèrent et ce dernier se précipita sur Grousselles. Ils se battirent. Dominique Pérès, âgé de 25 ans, travaillant son bien habitant au village de Saint Jean Poutge, était aussi, ce jour là, à la même heure, chez le nommé Carrère.

Il entendit qu'il se leva une querelle entre Bruils et Grousselles au sujet d'une nasse qui se trouvait à portée de la maison de Carrère. Cette nasse fut la cause, dit il, de plusieurs démentis et insultes de part et d'autre. Enfin, Bruils, n'ayant pu supporter les insultes de Mathieu Grousselles, s'approcha de lui et le frappa d'un coup de coude. Mathieu Grousselles le prit à son tour au collet et le renversa par terre. Il le serrait avec ses doigts et lui serrait aussi les mâchoires. Il lui fit quelque écorchure au visage. Joseph Lanes, 22 ans, en service chez le métayer de la métairie du Moura, située dans le territoire de Saint Jean Poutge, donne d'autres précisions. Le 19 novembre, peu avant l'heure des vêpres, il se trouvait par hasard devant la maison de Jean Carrère. Il vit que Joseph Rabey jouait aux cartes avec d'autres personnes au fond de l'escalier de cette maison. Il s'aperçut alors que Bruils et Grousselles en étaient venus aux prises sans savoir pour quel motif. Ils s'étaient renversés par terre et étaient l'un sur l'autre. Il vit alors que Pierre Grousselles prenait son frère Mathieu par les épaules pour le retirer de dessus Bruils. Voyant cela, Rabey se leva, quitta la partie de cartes et se dirigea vers Pierre Grousselles. Il le prit aux cheveux par derrière : Grousselles se sentant pris ainsi, se redressa et renversa par terre Rabey. Un autre témoin, Antoine Vivès, âgé de 23 ans, travaillant son bien, habitant de la Bordère, juridiction de Caillavet, précise qu'ils s'étendirent sur un tas de fumier et que Rabey était sous Grousselles qu'il tenait cependant par les cheveux, cela avec une telle force qu'il lui fit demander grâce. S'étant séparés, Rabey revint sur Grousselles et le terrassa sur des sarments. Le nommé Justabro les sépara et vit que Rabey tenait une massue.

Le 9 février 1776, Druilhet , juge rapporteur, a condamné Rabey à payer à Pierre Grousselles la somme de 50 livres pour lui tenir lieu de dommages et intérêts. Il est aussi condamné aux dépens qui s'élèvent à la somme de 27 livres 19 sols 9 deniers. Bruils et Rabey sont aussi condamnés aux dépens envers Mathieu Grousselles s'élevant à 4 livres 19 sols.

(à suivre)

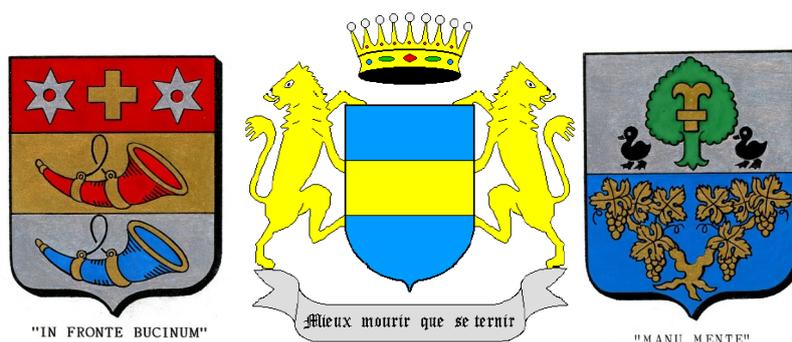
HERALDIQUE ET GENEALOGIE

Docteur Roger BOURSE

Longtemps reléguée à une position mineure parmi les sciences auxiliaires de l'histoire, voire méprisée, l'héraldique a repris ces dernières années une place non négligeable dans les études historiques, due aux connaissances qu'elle apporte dans les mentalités et l'évolution socio-culturelle de l'humanité.

Le besoin de représenter les individus ou les collectivités par un symbole graphique est une constante de l'histoire des peuples. Le blason n'est qu'une forme de cette représentation.

L'héraldique fait partie intégrante de la généalogie. Ces quelques lignes n'ont d'autre but que de rappeler l'aide que peut apporter l'héraldique à l'histoire des familles, tout en mettant en garde contre les pièges qu'elle peut réserver à ceux qui en useraient sans discernement.



Ce que l'on entend aujourd'hui par héraldique

L'héraldique se définit comme l'art et la science des armoiries. Le mot est né au XIXe siècle, du substantif "héraut" (du germanique *heriwald*, messenger). Auparavant, on parlait de blason (signifiant blasonnement, c'est-à-dire lecture et reconnaissance des armoiries). D'où le titre d'un ouvrage célèbre "Le blason des armoiries" qui ressemble à un pléonasme, car aujourd'hui les termes de blason, armoiries, écu, armes sont devenus synonymes.

Jusqu'à nos jours, les études héraldiques se sont principalement limitées à l'héraldique médiévale. Ce qui est dommage pour la recherche généalogique familiale, car peu de généalogies ont la chance de pouvoir remonter au delà du **XVIe** siècle.

Il n'y a pas lieu d'aborder ici la terminologie héraldique (vocabulaire du blason, grammaire héraldique) ni l'art (ou la science) du blasonnement. Certes, tout généalogiste qui s'intéresse à l'héraldique doit en connaître les rudiments; mais ces notions font l'objet de suffisamment d'ouvrages pour qu'il ne soit pas nécessaire de les détailler ici. Nous nous limiterons au rappel de celles qui sont indispensables à la compréhension de ce qui suit.



L'écu et son environnement

Les armoiries s'inscrivent généralement dans un cadre en forme de bouclier appelé écu, représenté seul ou agrémenté d'ornements extérieurs (timbre, couronne, tenants ou supports, colliers, devises).

L'écu est soit entier (plain), soit divisé en plusieurs zones (partitions) par des séparations horizontales (écu coupé) ou verticales (écu parti), simples ou combinées entre elles (écartelé). Un écu et ses diverses parties sont toujours colorés, même si sa représentation ne l'est pas: les couleurs les plus répandues sont le blanc, le jaune (dits *métaux*), le rouge, le bleu et le vert (dits *émaux*); plus rarement sont utilisées des trames symboliques dites *fouurrures* (hermine, vair).

Sur les divers champs de l'écu viennent très souvent se placer des figures géométriques (pièces honorables) ou diverses représentations d'objets symboliques ou réels (meubles).

Le choix des émaux, meubles ou partitions par un individu ou une collectivité a toujours obéi à une seule tradition devenue une véritable règle: celle de ne pas placer dans un même champ métal sur métal, ou émail sur émail (2/).

Bref rappel historique

Les armoiries au sens vrai, c'est-à-dire constantes pour un même personnage et obéissant à des règles précises de représentation sont apparues, selon l'opinion la plus répandue aujourd'hui, vers le milieu du XII^e siècle (1125-1175) et de manière progressive (3).

Entre 1180 et 1230, elles se sont progressivement étendues à la noblesse. Le moteur principal en fut la nécessité de reconnaître l'identité d'un chevalier en armure (haubert, heaume), que ce soit au combat ou surtout durant un tournoi.

De 1230 à 1330, on assiste à une extension des armoiries à toutes les classes sociales (femmes, ecclésiastiques, bourgeois, artisans, paysans, communautés civiles et religieuses).

Aux XIV^e et XV^e siècles se produit un foisonnement des armoiries; on les représente partout, d'abord sur les immeubles, mais aussi sur toutes sortes d'objets, des plus précieux (orfèvrerie) aux plus simples (objets en bois, en étoffe): il n'est rien à cette époque qui ne soit orné ou pourvu d'armoiries. Durant cette période, l'adoption et le port d'armoiries sont libres. Il n'existe qu'une seule obligation qui s'impose : ne pas prendre les armoiries d'autrui.

Du XVI^e siècle à la Révolution, on entre dans la période dite moderne, avec deux tentatives principales de codification législative. La première en date fut un mandement de François I^{er} (1535) réservant aux nobles le droit de timbrer leurs armoiries, c'est-à-dire de les surmonter d'une couronne ou d'un heaume. Le but était la chasse aux usurpations de noblesse. Mais il y eut de nombreuses transgressions.

En 1696, Louis XIV promulga un autre édit prescrivant l'enregistrement des armoiries, suivi un an plus tard (1697) de l'établissement de rôles où devaient être portées toutes les personnes ou communautés jugées "capables" de porter des armoiries, ce qui entraîna l'attribution d'office d'armoiries dont certaines, ridicules, ne furent jamais portées. Ainsi, le notaire Pierre Pépin se vit octroyer un écu *d'argent à trois pépins de raisin de sable*. Ou encore un apothicaire breton reçut un écu *d'azur à la seringue d'argent accompagnée de trois pots de chambre du même*. Par contre, le célèbre Le Notre était fier dit-on d'arborer un écu *d'azur à trois limaçons d'or, couronnés d'une feuille de chou du même*.

L'édit de 1696 était destiné surtout à faire rentrer de l'argent dans les caisses royales (la taxe d'enregistrement allait de 20 livres pour les particuliers jusqu'à 100 livres pour les communautés). Il a eu le mérite de permettre l'établissement du "Grand Armorial de France" par d'Hozier (BN, manuscrits). Son application fut abandonnée à partir de 1709.

La Révolution décréta l'abolition de tous les signes qui puissent rappeler l'ancienne féodalité. Le port d'armoiries fut désormais interdit. Il fut même prescrit de les détruire : les blasons ornant les édifices furent martelés...

Une nouvelle période s'ouvrit avec l'apparition de la noblesse d'empire (1808) puis le rétablissement de la noblesse traditionnelle (1814) et le droit aux armoiries quelle que soit leur origine (deuxième Restauration).

L'âge d'or de l'héraldique moderne commence avec le second Empire et se termine avec la fin de la première guerre mondiale. Aujourd'hui, les armoiries sont considérées comme des marques de reconnaissance accessoires au nom de famille auquel elles se rattachent de manière indissoluble. L'héraldique elle-même est plutôt méprisée par l'enseignement en France, alors qu'en Allemagne, en Suisse, en Belgique ou en Grande-Bretagne, elle est considérée comme une science à part entière et suscite de multiples travaux. Nous avons vu qu'aux XIV^e et XV^e siècles, l'usage des armoiries s'était répandu pour marquer toutes sortes d'objets. On doit donc s'attendre à en trouver partout.

Or, l'expérience montre qu'il n'en est rien : tout ce qui entre dans la catégorie des biens mobiliers est par essence périssable (objets en faïence, étoffes, bois) (4). Aussi trouve-t-on le plus souvent des armoiries sur les objets précieux (argenterie); on en rencontre parfois dans les archives familiales ou publiques, sous la forme de sceaux armoriés sur les actes; mais ce sont en général les sceaux des autorités qui les ont établis. Egalement précieux sont les "Ex libris" ou encore les reliures dites "aux armes". On peut également rencontrer des armoiries sculptées ou gravées sur les linteaux de portes de certaines demeures, ou encore sur les hottes de cheminées...

Les sources les plus utiles (car documentées) proviennent des armoriaux et des traités généalogiques. Le généalogiste amateur trouvera parfois de l'intérêt à consulter les armoriaux de noblesse et autres almanachs. Les armoriaux les plus précieux sont les armoriaux manuscrits (du XIII^e siècle jusqu'à la fin du XV^e), mais en pratique, ils ne sont utiles qu'aux héraldistes professionnels. La consultation de Grand Armorial de France à la Bibliothèque Nationale, avec ses 42 volumes de planches manuscrites, précédée par une recherche dans l'Indicateur (figurant souvent dans les usuels des bibliothèques municipales), peut réserver des surprises.

La diffusion des armoiries

Nous avons vu qu'aux XIV^e et XV^e siècles, l'usage des armoiries s'était répandu pour marquer toutes sortes d'objets. On doit donc s'attendre à en trouver partout.

Or, l'expérience montre qu'il n'en est rien: tout ce qui entre dans la catégorie des biens mobiliers est par essence périssable (objets en faïence, étoffes, bois) (4). Aussi trouve-t-on le plus souvent des armoiries sur les objets précieux (argenterie); on en rencontre parfois dans les archives familiales ou publiques, sous la forme de sceaux armoriés sur les actes; mais ce sont en général les sceaux des autorités qui les ont établis. Egalement précieux sont les "Ex libris" ou encore les reliures dites "aux armes". On peut également rencontrer des armoiries sculptées ou gravées sur les linteaux de portes de certaines demeures, ou encore sur les hottes de cheminées...

Les sources les plus utiles (car documentées) proviennent des armoriaux et des traités généalogiques. Le généalogiste amateur trouvera parfois de l'intérêt à consulter les armoriaux de noblesse et autres almanachs. Les armoriaux les plus précieux sont les armoriaux manuscrits (du XIII^e siècle jusqu'à la fin du XV^e), mais en pratique, ils ne sont utiles qu'aux héraldistes professionnels. La consultation de Grand Armorial de France à la Bibliothèque Nationale, avec ses 42 volumes de planches manuscrites, précédée par une recherche dans l'Indicateur (figurant souvent dans les usuels des bibliothèques municipales), peut réserver des surprises.

(à suivre)

a

v

u

NOCES À BEAUMONTVILLE

*Ce qu'une journée de visite à Beaumont a inspiré à Augustin Estingoy,
où toute similitude avec des personnages existant... etc.*

« Je, noble Henry de Pardeillan Gondrin de Montespan Almaviva dit Lindor, adresse à noble demoiselle Rosine ses hommages respectueux et sollicite de sa bienveillance qu'elle veuille bien prêter l'oreille à ses accents et lui permettre de déclarer sa flamme. »

C'est par ce billet porté par l'Intendant Trésorier Comptable Internaute du château de Beaumontville, dénommé Figarich, qu'une succession d'intrigues amoureuses vin égayer ce recoin de l'Armagnac jusqu'ici inconnu du monde entier.

Curieux personnage que ce Figarich, aussi à l'aise au volant de la Cadillac du château qu'aux séances du Prétoire où il défendait les intérêts de son suzerain, qu'aux guichets des banques pour discuter du taux des emprunts. Avec cela conversant sur la toile avec tous les pays du monde civilisé.

Rosine fut remplie d'émoi au reçu de ce billet doux et diffusa sur les ondes de TF 1 la réponse :

*« Tout me dit que Lindor est charmant
Et que je dois l'aimer constamment »*

Mais le magnat des Etranges Lucarnes n'entendit pas de cette oreille la musique pastorale et se souciait peu de voir partir sa vedette aller goûter « Le Bonheur dans le Pré ».

Figarich fut donc mandé pour obtenir son consentement. Comment s'y prit-il ? je ne sais. Toujours est-il que le comte devint son obligé et permit à ce diplomate hors pair de briguer la main de l'apothicaire Suzanne, fille du chantre de l'Armagnac, seigneur de Pomès et Pébérère.

Tout ceci n'eût été qu'un roman bourgeois, comme tant d'autres dans ces antiques châtelainies qui finirent dans l'ennui et l'oubli, s'il ne s'était trouvé dans les environs un bachelier plein d'esprit et d'audace, nommé Chérupillon.

Quel fieffé coquin que ce Chérupillon ! Aussi doué pour les études historiques que pour les passes d'armes, il n'ignorait rien des nonnains du monastère voisin, ni des intrigues se déroulant sous les arcades bâties par le duc d'Antin, ni des mécanismes secrets donnant accès à la chabpre nuptiale du château de Beaumontville. Des fossés de Larressingle aux tours de Casaigne il savait tout des chamailleries des Evêques de Condom et de leur goût prononcé pour les plaisirs de la table. De Tilladet au Tuco, du Mirail à Péatgé, il observait les routines, les manies et les farces des Gascons du terroir.

Aussi, quand se déroulèrent au château les fastes du double mariage, ses facéties furent l'objet de petits drames et de qui-proquos. Le ruban glissé dans le corsage de la belle Rosine, un soufflet du Comte reçu inopinément par l'Intendant, les bredouilllements du notaire, de furtifs rendez-vous sous les charmillles ou près de Fontaines-Fraîches, sans compter les multiples pieds de nez au greffier Corne, à l'avocat Naples ou au notaire Pialoux, faillirent rendre fou le comte Montesperan Al-maviva.

Dans un accès de fureur il attira une boule de feu qui traversa de bout en bout le couloir de l'étage noble et vint fracasser tout ce qui s'y trouvait en mobilier de faïence ou porcelaine.

*« Les plus forts ont fait la loi, hurla-t-il.
D'une femme de province le succès est assez mince ! »*

Le Roi ne sera pas mon beau-frère ! etc.

Mais, bon prince, il finit par pardonner à l'espiègle Chérupillon, distribua brevets et bourses et, comme on ne résiste ni à l'Armagnac ni aux croustades « Tout finit par des chansons. »

Le Troubadour du Castéra

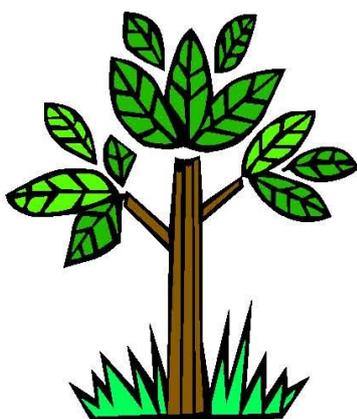


Beaumont sur l'Osse

cliché G.Prézac



DESSINE MOI UN ARBRE



Si notre campagne de publication d'arbres généalogiques se poursuit ainsi depuis une vingtaine d'années - elle avait commencée avec le N°19- c'est qu'elle est porteuse d'échange et de découvertes prometteuses pour nos adhérents.

Combien de membres du GGG se sont retrouvés en se trouvant des parentés certes souvent éloignées mais combien enrichissantes pour leur propre généalogie.

Dans cet esprit nous avons mis en ligne sur notre site internet, et cela depuis longtemps, l'ensemble des arbres agnatiques ou cognatiques publiés à ce jour.

Voir rubrique Adhérents : Arbres des adhérents

Nous continuons toujours une double publication à la fois numérique - accessible à nos seuls Adhérents sur le site - et nous poursuivons la diffusion imprimée.

On est en présence là d'un outil de synthèse, souvent négligé par les chercheurs, et qui fait pourtant gagner un temps précieux dans la connaissance des familles de la Gascogne gersoise. Pourquoi refaire ce qui a déjà été fait ?

Par ailleurs l'archivage de ces travaux à la BNF assure à la fois leur pérennisation et la possibilité de consultation.

Pourquoi ne pas faire pousser nos arbres? En continuant d'assurer un lien entre le passé le présent et l'avenir. Nous ne pouvons donc que vous inviter à suivre les traces de vos prédécesseurs en publiant arbres agnatiques ou cognatiques qui sont bien la synthèse de vos travaux à un moment donné.

Les modèles d'arbres sont toujours téléchargeables sur notre site : <http://genealogic32.net/>(Menu principal rubrique Téléchargements)

Christian SUSSMILCH



PUBLICATIONS

2022 s'inscrit dans la continuité de nos publications et communications .



DVD Rom 2021

Malgré la pandémie du Covid19, des bénévoles ont continué le travail monotone de dépouillement de registres parfois difficiles à déchiffrer. Le bilan est nettement meilleur que celui de 2020 avec 6 nouvelles paroisses et plus de 33 600 actes supplémentaires. Quelques erreurs signalées dans les dépouillements antérieurs ont été corrigées. A noter aussi le traitement très complet de quelques registres de mariages allant de 1792 à 1912.

La base de données du PNDS contient désormais plus de 805 000 actes, et 349 paroisses ou communes dont 271 communes actuelles, et aucun des 17 nouveaux cantons Gersois n'est oublié.

Les transcriptions et numérisations des paroisses suivantes figurent désormais dans l'édition 2021 du PNDS.

Cotes des registres	Paroisses / Communes	Actes
5 E 17	Arech (Castelnau d'Auzan)	BMS 1784-1791
5 E 47	Ayguetinte	BMS 1760-1789
5 E 417	Ballarin, Genens, Séviac (Montréal)	BMS 1692-1791
5 E 89	Beziey (Castelnau d'Auzan)	BMS 1784-1791
5 E 1022 à 38744	Brugnens	Mariages 1793-1912
5 E 136 à 136-3	Castelnau d'Auzan et annexes	BMS 1737-1791
5 E 1581 à 38594	Cazaux d'Anglès	Mariages 1793-1912
5 E 218	Filartigue et Lassoubé (Castelnau d'Auzan)	BMS 1785-1791
5 E 222-1	Fourcès et annexes (corrections)	BMS 1725-1779
5 E 37446	Lias (corrections)	Mariages 1871-1872
E Sup 1218	Luzanet (Montréal)	BMS 1660-1692
5 E 646	Peyrusse-Grande	Mariages 1793-1912
5 E 37450	Pujaudran (corrections)	Mariages 1871-1872
5 E 3952 à 3955	St Puy	BMS 1681-1792



Fourcès, Pont d'entrée et Tour de l'Horloge



Jean Noël Lafargue

DVD GGG 2022

DEPOUILLEMENT au 31.12.2021



Généalogie Gasconne Gersoise, 7 rue Aristide Briand, 33 230 COUTRAS

BON DE SOUSCRIPTION

(à renvoyer accompagné du paiement par courriel ou par la poste
à Généalogie Gasconne Gersoise, 7 rue Aristide Briand, 33 230 COUTRAS

GGG Dépouillement au 31.12.2021 sera disponible pour les adhérents en souscription
à 25€ prolongation jusqu'au 31.06.2022 après 30€.
Pour les adhérents ayant souscrit à une version antérieure le prix est de 20€.

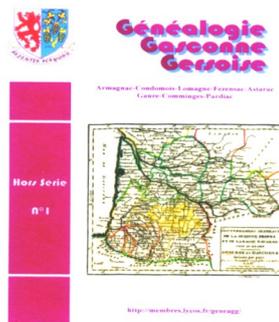
Adhérent N° :.....
NOM.....
PRENOM.....
ADRESSE.....
Code Postal..... VILLE.....
Tél Emel.....

CommandeExemplaire(s) du DVD ROM Dépouillement 2022

A..... le.....
Signature :

Souscrivez à la présente édition au moyen du formulaire

Hors-série N°1



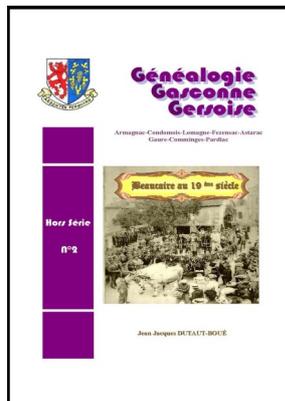
Il est le fruit d'une réflexion collective de vos administrateurs et revêt un double aspect :

- Celui d'un vade-mecum pour le généalogiste : l'objet de la première partie est la question du rapport entre la génétique et la généalogie et ensuite les particularités de la généalogie en Gascogne à partir d'exemples et d'illustrations pratiques . Il fait référence aux travaux publiés par notre association depuis l'origine.

- Celui d'un ouvrage de référence sur deux thématiques qui nous sont propres : le fait gascon et l'émigration. Enfin des annexes renseignent d'une manière précise sur le travail effectué. C'est un ouvrage toujours d'actualité pour les nouveaux adhérents qui veulent mieux connaître les ressources du GGG.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°2: Beaucaire au 19^{ème} siècle



« Comme tous les villages de notre région, Beaucaire a bénéficié tout au long du XIX^e siècle d'une évolution qui a transformé son aspect et bouleversé l'esprit de ses habitants.

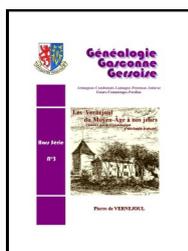
La lecture des registres des délibérations du Conseil Municipal, la consultation des archives diocésaines et de la série M des Archives Départementales du Gers, permet de découvrir un village en pleine mutation. On achète un presbytère que l'on reconstruit par la suite, on construit une maison d'école et une mairie, on rebâtit l'église, on perce une nouvelle avenue, on agrandit la place publique, on éloigne le cimetière du centre du village, la commune de Pardeilhan est rattachée à celle de Beaucaire et l'on établit des foires. Le commerce est prospère et la population s'enrichit peu à peu. Beaucoup de maisons neuves sont construites entre 1850 et 1885, comme en témoigne la matrice cadastrale... ».

L'ouvrage de Jean Jacques DUTAUT-BOUE est maintenant de nouveau disponible.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°3 : Les VERNEJOUL du Moyen-Âge à nos jours

1090-2001 ! Neuf siècles que le nom de Vernejoul s'illustre en France, et particulièrement dans le Sud-Ouest. Au cœur du comté de Foix sous le règne de Roger II de Foix, apparut vers 1090 Roger 1^{er} de Vernejoul, chevalier, premier mailon connu d'une famille noble qui produisit plusieurs chevaliers et dont nous allons suivre la trace du XI^{ème} au XX^{ème} siècle.

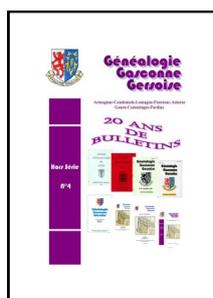


La descendance de Roger 1^{er} de Vernejoul, durant vingt-quatre générations connu de nombreuses vicissitudes, leur sympathie vis-à-vis de cathares les obligea à quitter la châtellenie de Vernajoul, leur terre d'origine ; puis, émigrés en Bas Limousin, ils adhèrent à la Réforme et durent s'exiler de nouveau vers des terres plus hospitalières vis-à-vis des huguenots, pour se fixer définitivement en Guyenne, au château de La Roque David. Ils eurent à y subir exactions et dragonnades au XVIII^{ème} siècle. Les ruines du château de La Roque- David à peine relevées en 1776, ils eurent à faire aux révolutionnaires. Trois fois bannie de ses terres, la famille de Vernejoul fournit un nombre important de serviteurs de l'Etat, tant militaires que magistrats, ainsi que bon nombre de ministres du culte, pasteurs ou prêtres. Fidèles à leurs origines chevaleresques et à leur devise « mieux mourir que se ternir », les Vernejoul s'attachèrent à ce que leur vie soit un « hymne à l'Eglise et à la Patrie ». **Mots clés** : *Généalogie, Noblesse, Comté de Foix et Gascogne, Catharisme, Protestantisme.*

Cet important travail de Pierre de Vernejoul - que nous publions en édition numérique - est issu de sa Thèse de Docteur en Histoire de l'Université Paris IV-SORBONNE (Ecole doctorale d'Histoire Moderne et Contemporaine) et donne en 2 Tomes et sur plus de 1 200 pages un éclairage nouveau sur 1 000 ans de l'histoire de France. (Nous avons adjoint à cette publication le travail que réalisait Pierre de Vernejoul, peu avant sa disparition, et qui portait sur « Le Duel du Pré aux Clercs » où s'illustrèrent d'Artagnan et un certain Bernajoux...)

Version numérique uniquement

Hors-série N°4 : 20 ans de bulletins



Le Hors-Série N°4 « 20 ans de bulletins » est disponible sous forme numérique (support CD uniquement). La vie de la Généalogie Gasconne Gersoise est ponctuée depuis 1991 par la parution trimestrielle du bulletin.

Au 1er trimestre 2012, 78 bulletins ont été publiés. Mettre à la disposition de nos adhérents sous forme numérique ce fonds éditorial est l'un des objectifs poursuivis par notre association.

Pour ce travail de numérisation nous avons volontairement supprimé certaines pages maintenant obsolètes (liste des adhérents, état du dépouillement...) ou publiées par ailleurs comme les Questions/Réponses.

Vous avez maintenant à votre disposition sous une forme facilement consultable 20 ans de parution.

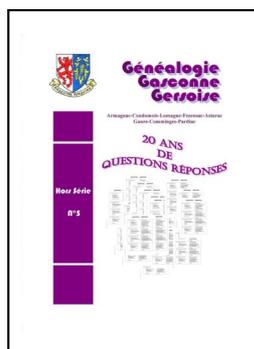
Version numérique

Hors-série N°5 : 20 ans de Questions Réponses

Vous avez maintenant à votre disposition sous une forme facilement consultable 20 ans de parution. Depuis maintenant plus de 25 ans , le service recherche, d'abord animé par Jean Claude BRETTE, et maintenant par Mle FRANZIN ET Mr BAQUÉ répond aux questions posées par les adhérents.

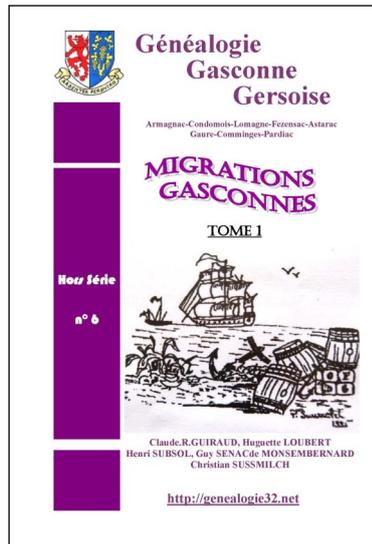
De 1991 à 2012, plus de 2 100 questions ont été posées. Toutes ces questions n'ont pas trouvé de réponse mais le taux de réussite s'établit cependant à 65%.

Pour l'exploitation de cette publication-uniquement disponible sur CD-ROM-Il vous faut disposer d'Acrobat Reader X (*disponible gratuitement en téléchargement sur le site <http://www.adobe.com.fr>*). Une fois le programme lancé, cliquer sur « Edition »(barre du haut) puis « Rechercher ». La simple indication du patronyme dans la case « Rechercher » renvoie au nom de famille convoité dans la mesure où ce nom est présent dans la base.



Hors-série N°6 :
Migrations Gasconnes

Tome 1



SOMMAIRE

<i>Autour de l'émigration Gersoise en Amérique</i>	7
<i>L'odyssée de Pierre Loubère</i>	14
<i>Émigration gersoise en Amérique au XIX^{ème} siècle</i>	32
<i>De St Michel à St Michel la vie agitée d'Antoine Théroux</i> ..	43
<i>Les Gaston de Mauvezin</i>	61
<i>Les migrations gasconnes : Le Québec et la place royale</i>	65
<i>Aux-Aussat et Lannefrancon</i>	74
<i>Regards sur la généalogie Québécoise</i>	80
<i>Une lettre de Frontenac : gouverneur du Canada</i>	87
<i>L'émigration des Barcelonnettes</i>	97
<i>Les orgues CASAVANT</i>	100
<i>54 pionniers Gascons au Québec</i>	105
<i>Passagers pour les Isles au départ de Bordeaux 1717-1787.</i>	111
<i>Gascons aux Antilles au XVIII^{ème} siècle</i>	114
<i>Émigration protestante du Fezensaguet au XVII^{ème} siècle</i>	116
<i>Programmes de recherche</i>	119

Cet ouvrage fait le point des études menées sur les différentes migrations qu'a connues la Gascogne en général et le Gers en particulier depuis le 17^{ème} siècle.

Certaines études sont d'ordre général et d'autres plus centrées sur les migrants et leur histoire personnelle. Nous avons décidé de publier un premier Tome plus axé sur les questions générales des migrations des Gascons. Ainsi un deuxième Tome portera sur les parcours individuels ou collectifs des différents acteurs et établira et renverra à une base de données numérique facilitant la recherche.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°6 :
Migrations Gasconnes

Tome 2

 <p>Généalogie Gasconne Gersoise</p> <p>Armagnac-Condoinois-Lomagne-Fezensac-Astarac Gaure-Comminges-Pardiac</p> <p>MIGRATIONS GASCONNES</p> <p>TOME 2 Migrants Gascons</p>  <p>Christian SUSSMILCH</p> <p>http://genealogie32.net</p>	SOMMAIRE	
	<p>I Destins collectifs <i>p 7</i></p> <p>Les migrants gascons <i>p 9</i> Extrait du Livre de Compte de Jean LAPLACE <i>p 11</i> Lotois dans les Isles d'Amérique <i>p 13</i> Gascons à l'île Bourbon <i>p 25</i> Liste des pionniers Canadiens venus du Gers <i>p 33</i> Soldats Gascons de Montcaim <i>p 43</i></p> <p>II Destins individuels <i>p 51</i></p> <p>LAGOURGUE à l'île Bourbon et migrants Gersois <i>p 53</i> DUPATY <i>p 67</i> MONBETON- BOUROUILLAN <i>p 87</i> CAZENOVE <i>p103</i> DUTREY- DELUC un gascon au Chili <i>p115</i> Baptême d'un indien à Montégut- Bourjac <i>p116</i> GENDRE <i>p117</i> SAINT ARROMAN <i>p119</i> LABATUT seigneur de l'île de la Tortue <i>p125</i> LABORDE à Madagascar <i>p129</i> DASTE un général gascon en Equateur <i>p134</i> TACHÉ au Canada <i>p137</i> LAMOTHE- CADILLAC <i>p145</i> FAGET de Berdoues à la Nouvelle Orléans <i>p151</i> GASTON <i>p173</i> Alexandre de COPPIN de LAGARDE <i>p179</i> Autres Gersois Migrateurs <i>p186</i> Dictionnaire Biographique de Louisiane <i>p187</i></p>	

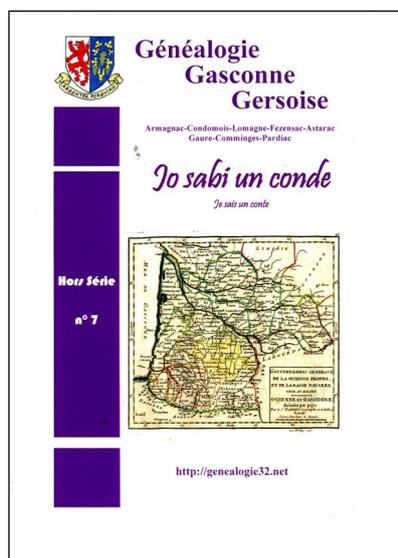
Dans la continuité du Tome 1, ce deuxième ouvrage rend compte des investigations qui ont pu être faites concernant de nombreux gascons. Ce Tome 2 s'il donne un inventaire des gascons partis en Louisiane (p 187) donne de nombreuses informations sur les parcours individuels des familles LAGOURGUE, DUPATY, LABATUT, FAGET, TACHÉ, LABORDE... qui sont souvent surprenants. Bien sûr le présent volume est loin d'être exhaustif mais il peut constituer un bon levier pour de futures recherches puisqu'il renvoie aussi à de nombreux sites internet dispensateurs d'informations généalogiques.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°7 :

Jo sabi un conde

/ Je sais un conte



SOMMAIRE

Contes et Légendes de Gascogne	P 9
La flahuto	P 15
Lo lop malau	P 19
L'Estene habile	P 21
Le loup perdu	P 26
Johan lo Pigre	P 29
La Guerre des Escargots	P 35
Charivari à Lectoure	P 45
La Messa de las Hautamas	P 47
Lo Viatge deu Joanot	P 49
La Leçon deu Joanet	P 53
Aux cadets de Masseuba	P 54
Lo vente deu Baptista	P 59
Las Duas Luas	P 60
Tres Grenadiers	P 61
Los Enemics	P 62
Nord et Mejorn	P 63
Lo.....	P 64
Las set Beras Damaiselas	P 65
La Prima	P 67
L'Estiou	P 69
L'Aoutou	P 71
L'Youèr	P 73
La cigalo A la Hourmic	P 76
Carnaval es arribat	P 78
Adiu praube Carnaval.....	P 80
Biello Gléyso dé Boupillon	P 82

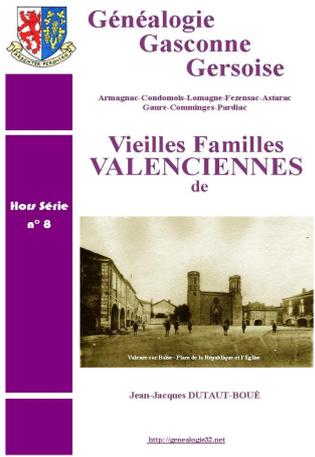
7

Elie DUCASSE pendant des années a assuré la diffusion de textes gascons, souvent issus de BLADE, avec leur traduction. Nous mettons maintenant à disposition un ensemble de texte en bilingue ce qui permet de mieux appréhender l'âme Gasconne.

Avec la complicité de Jean Jacques DUTAUT-BOUE et de Mr FURCATTE nous vous proposons une version sonore de textes qui complètent cet ouvrage.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°8 : Vieilles Famille de VALENCIENNES

 <p>Généalogie Gasconne Gersoise Armagnac-Condemné-Lomagne-Fezznac-Astarac Gers - Comminges - Parthenay</p> <p>Vieilles Familles VALENCIENNES de</p> <p>Hors Série n° 8</p> <p>Jean-Jacques DUTAUT-BOUÉ</p> <p>http://www.abnq52.net</p>	<p style="text-align: center;">SOMMAIRE</p> <table border="0"> <tbody> <tr> <td>Cahier N° 1 SOMMABERE, RIEUZE ET TASTE à Janicot</td> <td style="text-align: right;">P 11</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 2 SOUNES, LAPEYRERE, DUBARRY à La Bourdille</td> <td style="text-align: right;">P 21</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 3 LAPEYRERE de La Bourdille</td> <td style="text-align: right;">P 27</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 4 LADOIX du Naut</td> <td style="text-align: right;">P 35</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 5 BOUE, TRUAU, CRESPIN, au Hillet</td> <td style="text-align: right;">P 45</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 6 LAUZIT à Gébra</td> <td style="text-align: right;">P 53</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 7 SOMMABERE à Puységur</td> <td style="text-align: right;">P 59</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 8 THORE, LARROUTIS, DESBARATS</td> <td style="text-align: right;">P 67</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 9 THORE à Miran, LAPEYRERE Miran et Gutchon</td> <td style="text-align: right;">P 81</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 10 TASTE et RANSAN à Androumit</td> <td style="text-align: right;">P 89</td> </tr> <tr> <td>Cahier N° 11 DAUBAS à Cachon</td> <td style="text-align: right;">P 99</td> </tr> </tbody> </table>	Cahier N° 1 SOMMABERE, RIEUZE ET TASTE à Janicot	P 11	Cahier N° 2 SOUNES, LAPEYRERE, DUBARRY à La Bourdille	P 21	Cahier N° 3 LAPEYRERE de La Bourdille	P 27	Cahier N° 4 LADOIX du Naut	P 35	Cahier N° 5 BOUE, TRUAU, CRESPIN, au Hillet	P 45	Cahier N° 6 LAUZIT à Gébra	P 53	Cahier N° 7 SOMMABERE à Puységur	P 59	Cahier N° 8 THORE, LARROUTIS, DESBARATS	P 67	Cahier N° 9 THORE à Miran, LAPEYRERE Miran et Gutchon	P 81	Cahier N° 10 TASTE et RANSAN à Androumit	P 89	Cahier N° 11 DAUBAS à Cachon	P 99
Cahier N° 1 SOMMABERE, RIEUZE ET TASTE à Janicot	P 11																						
Cahier N° 2 SOUNES, LAPEYRERE, DUBARRY à La Bourdille	P 21																						
Cahier N° 3 LAPEYRERE de La Bourdille	P 27																						
Cahier N° 4 LADOIX du Naut	P 35																						
Cahier N° 5 BOUE, TRUAU, CRESPIN, au Hillet	P 45																						
Cahier N° 6 LAUZIT à Gébra	P 53																						
Cahier N° 7 SOMMABERE à Puységur	P 59																						
Cahier N° 8 THORE, LARROUTIS, DESBARATS	P 67																						
Cahier N° 9 THORE à Miran, LAPEYRERE Miran et Gutchon	P 81																						
Cahier N° 10 TASTE et RANSAN à Androumit	P 89																						
Cahier N° 11 DAUBAS à Cachon	P 99																						

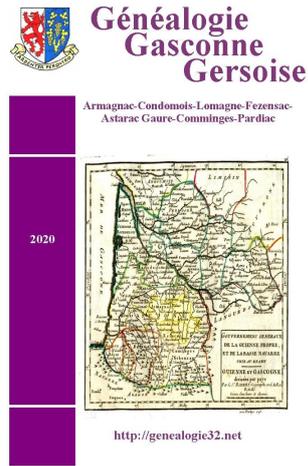
A travers les nombreux actes notariés compulsés et étudiés, Jean-Jacques DUTAUT-BOUÉ a su faire ressortir les us et coutumes d'un monde certes disparu mais qui nous interpelle encore. Il met en évidence la rigueur et le souci de la transmission qui apparaissent dans les actes de mariage notamment, moment où les partages et les arrangements commençaient. Les plus jeunes quittaient tôt la maison familiale, le droit d'aînesse subsistant, la mobilité était relative, souvent d'un canton ou d'un village à l'autre.

Comme l'auteur l'indique en conclusion : « Le Code civil de 1804 et la Révolution française n'ont rien changé à la structure sociale de notre canton. L'essentiel des comportements sociaux s'est pérennisé au XXème siècle ». Merci encore à Jean-Jacques DUTAUT-BOUÉ pour la présente contribution, et en rappelant le Hors Série N°2 *BEAUCAIRE au XIXème siècle* qu'il a consacré à son village.

[Version imprimée](#)

2021

Sommaire



<i>Le mot du Président</i>	P 5
<i>Elise GAZEAU</i>	P 6
<i>Les MANIBAN</i>	P 10
<i>Assemblée Générale du 13 octobre 2019</i>	P 22
<i>Gascons à CETTE</i>	P 32
<i>François et Pierre CAZENOVE</i>	P 44
<i>Famille FAGET</i>	P 57
<i>GENETIQUE et GENEALOGIE</i>	P 80
<i>GASCONS A L'ILE DE LA REUNION</i>	P 98
<i>Publications</i>	P 108
<i>Entraide</i>	P 122
<i>La Gascogne (notes historiques La Plagne Barris)</i>	P 125
<i>Blog Blogue</i>	P 128
<i>Quoi de neuf ?</i>	P 143
<i>Notre activité sur le web</i>	P 149
<i>D'ARTAGNAN et le duel du Pré aux Clercs</i>	P 152
<i>Ce que vous devez savoir</i>	P 61

L'édition annuelle , millésime 2021, de nos publications trimestrielles pour l'année Généalogique 2020/2021 est maintenant disponible.

Les millésimes 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 sont encore disponibles jusqu'à épuisement des stocks.

[Version imprimée](#)



Nos publications

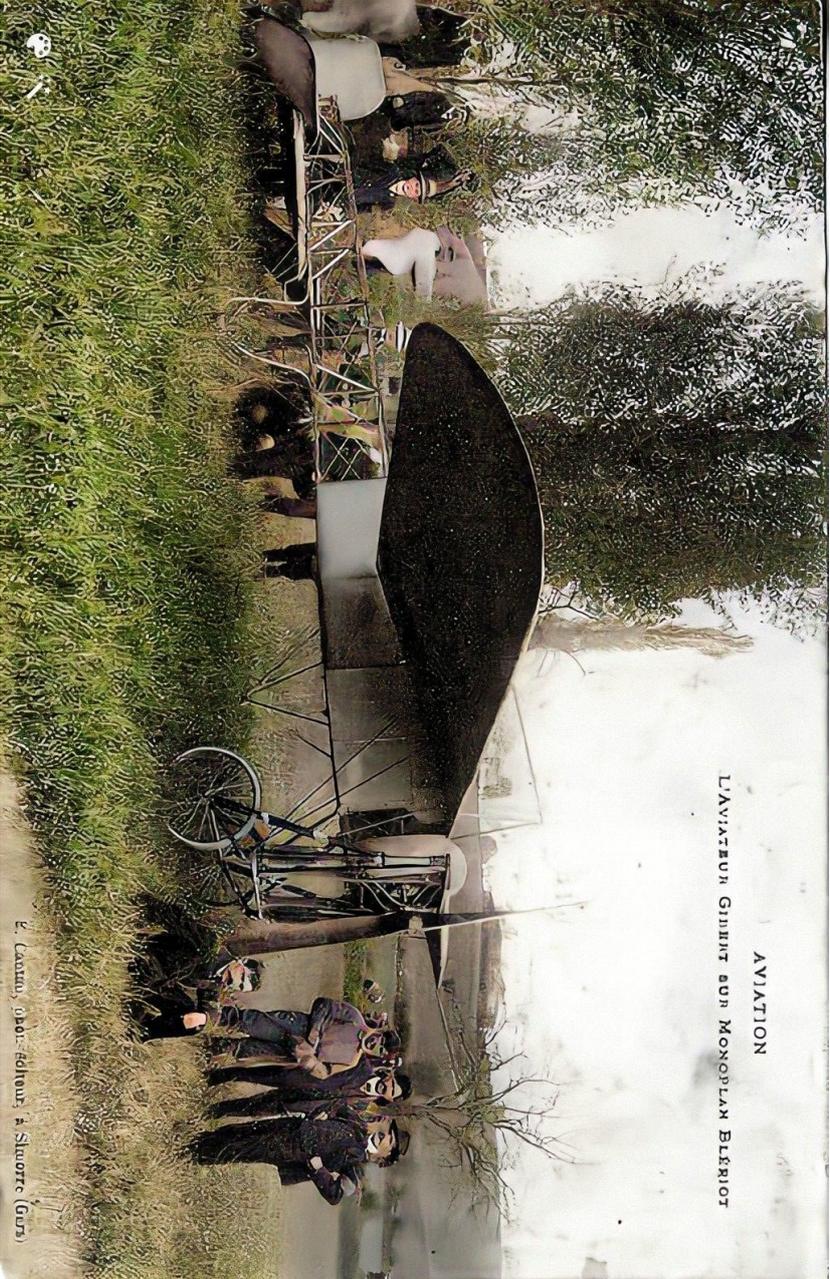
No
Ce
RE

Pour commander un ouvrage :

- accéder sur notre site à la rubrique
- et cliquer, en fin de rubrique, sur [commande](#)



Du côté de Vopillon sur l'Osse cliché CS



AVIATION
L'AVIATEUR GIHNET SUR MONOPLAN BLÉRIOT

Le Capitaine, Oberfeldwachtmeister à Sigmaringen (Gurs)

MAISONS RURALES DU GERS au XVIII^{ème} siècle.

Par Jean Jacques DUTAUT-BOUE

Cette nouvelle rubrique est consacrée au patrimoine Gersois du XVIII^{ème} siècle. Jean Jacques DUTAUT-BOUE nous invite à mieux connaître les caractéristiques de notre environnement et notamment des caractéristiques particulières des maisons gasconnes rurales.

Photo n° 3050: Cette demeure, dessinée sur le plan de Gimont du XVIII^{ème} siècle, représente le type classique de maison bourgeoise de campagne accompagnée d'un joli pigeonnier tour trônant à quelques mètres de celle-ci. Une belle entrée monumentale clôture la cour. Ce dessin est un témoignage précieux qui nous permet de dater bon nombre de bâtisses de ce genre dont notre département est jalonné. De telles maisons furent construites aussi au XIX^{ème} mais nous savons grâce à ce document que ce modèle de bâtisse remonte au moins au XVIII^{ème}.



MAISONS RURALES DU GERS au XVIII^{ème} siècle.





Le Site incontournable du GGGéiste :

<http://genealogie32.net/>

Présentation du G.G.G. Le Gers en Gasconne Aides à la recherche Travaux du G.G.G. Publications du G.G.G. Adhérer au G.G.G. Communication Base de données

Généalogie Gasconne Gersoise "Ardenier Perquiro"

Contact S'authentifier

Présentation du G.G.G.
Le Gers en Gasconne
Aides à la recherche
Travaux du G.G.G.
Publications du G.G.G.
Adhérer au G.G.G.
Communication
Base de données

La Gasconne Gersoise : Armagnac Condomois-Lomagne-Fezensac-Astarac-Gaure-Comminges-Parladic

Rechercher un acte

Patronyme :

Type d'acte :

Lieu :

réservé aux adhérents

Généalogie Gasconne Gersoise "Ardenier Perquiro"

Recherche d'actes

26 résultats

Date	Evénement	Lieu
02/01/1763	Décès de Marie CALZES	Auzat
05/01/1765	Décès de Antoine MENAS à l'âge de 70 ans	Auzat
06/01/1765	Naissance de Pierre DESTIEU et Gabrielle LAFARQUE	Auzat
26/01/1765	Naissance de Magabana PLANTE Mlle de Michel PLANTE et Marie DUFAR	Auzat
30/01/1765	Naissance de Jeanne CHABEZES Mlle de Dominique CHABEZES et Marie NERESSY	Auzat
12/02/1765	Mariage de Michel DANZON et Agathe THOUVENY NERESSY	Auzat
16/02/1765	Décès de Barthélemy FOSGUES (DE) GAILLE (?)	Auzat
17/05/1765	Décès de Bernadette LACASAGNE	Auzat
23/06/1765	Naissance de Marie Anne NERESSY Mlle de Antoine NERESSY et Paule VIGNES	Auzat
17/06/1765	Naissance de Thomas NERESSY M de Baptiste NERESSY et Séverine NERESSY	Auzat

Rechercher un acte

Patronyme :

Type d'acte :

Lieu :

réservé aux adhérents

Date	Evénement	Lieu
02/01/1763	Décès de Marie CALZES	Auzat
05/01/1765	Décès de Antoine MENAS à l'âge de 70 ans	Auzat
06/01/1765	Naissance de Pierre DESTIEU et Gabrielle LAFARQUE	Auzat
26/01/1765	Naissance de Magabana PLANTE Mlle de Michel PLANTE et Marie DUFAR	Auzat
30/01/1765	Naissance de Jeanne CHABEZES Mlle de Dominique CHABEZES et Marie NERESSY	Auzat
12/02/1765	Mariage de Michel DANZON et Agathe THOUVENY NERESSY	Auzat
16/02/1765	Décès de Barthélemy FOSGUES (DE) GAILLE (?)	Auzat
17/05/1765	Décès de Bernadette LACASAGNE	Auzat
23/06/1765	Naissance de Marie Anne NERESSY Mlle de Antoine NERESSY et Paule VIGNES	Auzat
17/06/1765	Naissance de Thomas NERESSY M de Baptiste NERESSY et Séverine NERESSY	Auzat

GGG - Généalogie Gasconne Gersoise

Rechercher un acte

Patronyme :

Type d'acte :

Lieu :

réservé aux adhérents

GGG - Généalogie Gasconne Gersoise

Rechercher un acte

Patronyme :

Type d'acte :

Lieu :

réservé aux adhérents

GGG - Généalogie Gasconne Gersoise

Rechercher un acte

Patronyme :

Type d'acte :

Lieu :

réservé aux adhérents

GGG - Généalogie Gasconne Gersoise

Rechercher un acte

Patronyme :

Type d'acte :

Lieu :

réservé aux adhérents

GGG - Généalogie Gasconne Gersoise

Rechercher un acte

Patronyme :

Type d'acte :

Lieu :

réservé aux adhérents

GGG - Généalogie Gasconne Gersoise

Rechercher un acte

Patronyme :

Type d'acte :

Lieu :

réservé aux adhérents

GGG - Généalogie Gasconne Gersoise

Rechercher un acte

Patronyme :

Type d'acte :

Lieu :

réservé aux adhérents

GGG - Généalogie Gasconne Gersoise

Rechercher un acte

Patronyme :

Type d'acte :

Lieu :

réservé aux adhérents



ENTRAIDE

Depuis maintenant 31 ans, le service Recherche de l'association Généalogique Gasconne Gersoise, animée au départ par Jean Claude BRETTEES a répondu aux questions posées par les adhérents. De 1991 à 2012 plus de 2 100 questions ont été posées. Toutes les questions n'ont pas trouvé de réponse mais le taux de réussite s'établit cependant à 65% (*voir publication CD Hors-Série N°5 toujours disponible*). Aujourd'hui Frédéric BAQUÉ a repris le flambeau; nous l'en remercions encore vivement. Une aide d'autres adhérents Gersois serait aussi bienvenue et appréciée.

20 ans de questions réponses, voici aussi une source intéressante pour la recherche généalogique en Gascogne Gersoise. Le Hors série N°5 (*voir page 42*) permet déjà de répondre aux interrogations les plus basiques que ce soit sur l'origine des familles ou les dates importantes de la vie que sont la naissance, le mariage, le décès. Cette compilation publiée au format PDF est facilement exploitable et évite au chercheur de perdre son temps en capitalisant sur un travail déjà accompli.

Ainsi avec :

- L'édition du DVD ROM des dépouillements à jour au 31.12.2021 est disponible (*voir le bon de souscription p 37*).
- la publication des arbres agnatiques et cognatiques sur notre site et dans le bulletin
- l'utilisation des forums et des blogs sur notre site

• L'application **VISAGe** (elle permet de faire les recherches directement dans les paroissiaux jusqu'en 1792 et par l'intermédiaire des tables décennales jusqu'en 1892 de retrouver la date exacte de l'acte recherché dont on peut demander une photo numérique par le biais du formulaire d'entraide).

Dans la rubrique : **Adhérents du GGG - Service d'entraide**, vous trouverez un formulaire de demande de reproduction numérique d'actes pour la période postérieure à 1792.

Deux types d'actes sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de recherche.

Actes issus des registres paroissiaux ou d'Etat-Civil :

Par courriel une photo numérique de l'acte demandé vous sera transmise .Une seule recherche sera faite pour les personnes authentifiées sur le site mais non encore membres du G.G.G. Pour les adhérents et devant le succès de la formule les demandes sont limitées à 5 par mois et par adhérent. Afin de faciliter le fonctionnement du service seules seront traitées les demandes comportant la dat , le lieu, et la nature précise de l'acte

Actes issus des registres notariaux

Frédéric Jean BAQUÉ, s'est spécialisé dans la recherche pour ces actes. Nous privilégions le traitement des demandes comportant le plus de précisions possibles (*actes, date, lieu, notaire...*).

Vous trouverez donc ci-après les questions posées par nos adhérents (*questions auxquelles une réponse n'a pas nécessairement encore été donnée*).

Par le biais du blog ou du forum vous pouvez demander le détail des réponses obtenues à ces questions.

Pour une demande sur notre service d'entraide Internet :
<http://www.genealogie32.net> Rubrique : **Adhérents du GGG**

◦ [Service d'Entraide](#)

Compléter le formulaire qui vous est proposé avec le plus de précisions possibles. Ainsi vous faciliterez le travail et permettrez d'avoir plus rapidement une réponse.

On pourra consulter l'ensemble des demandes de l'année e cours et des années antérieures sur notre site Internet Rubrique :

Adhérents du G.G.G.
Télécharger
[Télécharger un bulletin](#)

LA GASCOGNE

NOTES HISTORIQUES

par Yves TALFER et Christian SUSSMILCH

Le GGG a acquis récemment les 23 tomes d'un ouvrage intitulé « *Notes historiques sur la Gascogne* », datant de 1920 mais n'ayant jamais été publié. Il est le fruit des très longues années de recherche notamment aux Archives Nationales menées par Jean Paul de LACAVE LA PLAGNE BARRIS, ancien Président de la Cour de Cassation, grand officier de la Légion d'Honneur, qui ont été mises en ordre par Alexis-Cyprien LACAVE LA PLAGNE BARRIS et en partie dactylographiées par Henriette DEPIED. Il va sans dire que le fruit de cet énorme travail n'est pas disponible aux Archives Départementales du GERS.

Ce manuscrit d'une dizaine de milliers de pages est maintenant numérisé et mis en ligne sur notre site à l'intention des adhérents du G.G.G. qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur l'histoire de la Gascogne ou découvrir de nombreux détails sur les grandes familles ou les localités du GERS. Il n'est pas envisagé d'en faire une version imprimée dont le coût serait prohibitif. Par contre nous commençons avec ce N° la publication de certains extraits. Actuellement, la table alphabétique sommaire de tous les noms cités, institutions, patronymes, toponymes ou rubriques diverses, a été chargée en priorité sur notre site, il s'agit d'un simple extrait du tome 22. Illustrant bien l'importance du travail des auteurs elle permet de se faire une première idée de l'ensemble de l'ouvrage. Une table des matières très détaillée (elle occupe plus de 500 pages), constitue le tome 23.

La collection n'est hélas pas complète, quelques parties occupant ensemble plusieurs centaines de pages sont absentes, nous espérons pouvoir combler ces lacunes.. Comme d'habitude, vous pouvez consulter ("clic gauche") ou télécharger ("clic droit" + "enregistrer sous..") les documents ci-dessous, mais attention, ils sont volumineux et leur téléchargement prend du temps.

Table alphabétique sommaire

- Tome 1 : de ABBADIE à ASTARAC
- Tome 2 : de ASTARAC à BASSOUES
- Tome 3 : de BASSOUES à BEAUDEAN et BEZOLLES (nd)
- Tome 4 : de BEAUHAS et BEZOLLES à CAMPANÈS (nd)
- Tome 5 : de CAMPEILS à CHASTENET (il manque le début)
- Tome 6 : de CHASTENET à ECOLES
- Tome 7 : de ECOLES à FLAREMBEL
- Tome 8 : de FLAMARENS à HAGEDET
- Tome 9 : de HAGET à LANNES
- Tome 10 : de LAMOTTE-POUY à LOISSAN et LOMAGNE
- Tome 11 : de LOMAGNE à MASSENCÔME
- Tome 12 : de MASSENCÔME à MONLUC
- Tome 13 : de MONNAIE à MONTESQUIOU
- Tome 14 : de MONTESQUIOU à ORNANO
- Tome 15 : de ORNEZAN à POISSY
- Tome 16 : de POLASTRON à REVIGNAN (il manque la fin)
- Tome 17 : de RIBAUTE à SAINTE-DODE (il manque le début)

- Tome 18 : de SAINT-ELIX à SAUBOMEA
- Tome 19 : de SAUMONT à TAILLAC
- Tome 20 : de TAILLE à VICBIL
- Tome 21 : de VIC-FEZENSAC à SIÈGE D'ORLÉANS
- Tome 22 : MINUTES DES NOTAIRES , TABLE ALPHABETIQUE et SOMMAIRE
- Tome 23 : TABLE DÉTAILLÉE

Nous reproduisons au cours de ces N°s quelques notes historiques. Comme on peut le constater si ces nombreuses notes concernent l'histoire, elles ne sont pas dissociées de l'histoire des familles, donc de la généalogie. On verra que ces notes sont très documentées et renvoient vers d'autres sources qui peuvent être d'un grand intérêt pour le chercheur. Si d'aventure lors d'une foire au vieux papiers vous découvrez un des exemplaires qui nous manquent , signalez-nous le, nous pourrons ainsi compléter cet ensemble.

Enharie

- Salle sise en la juridiction de Mauvesin.
- 1619. au registre de Dorlie notaire à Mauvesin on trouve un grand nombre d'actes pour noble Jean Gaston sieur d'Enharie avec noble Jean Vignaux, gendarme du Roc, David Despaignet; bourgeois de Mauvesin et autres.
- 1623. Les héritiers sous bénéfice d'inventaire de Jean Gaston sieur d'Enharie étaient ses neveux. En 1620 Jean Gaston sieur d'Enharie donne quittance d'une somme qui lui est payée.
- 30 avril 1626. Feu Jean Gaston sieur d'Enharie, près Mauvesin, a laissé pour héritiers au bénéfice d'inventaire : 1er Jean Gaston bourgeois de Mauvesin, 2eme noble Antoine Gaston sieur de Plessy, 3eme Jean Gaston sieur de Plana, 4eme Bertrand Gaston sieur de Bonneraigues. Ils vendront la maison dépendante de l'hérédité sise à Mauvesin, château dessus à Bernard sainte Marie procureur du roi de Saint-Clar de Lomagne.
- 2 décembre 1664, noble Etienne de Sainte Fauste, sieur d'Enharie passe un acte. Cette famille était des bourgeois de la ville de Mauvesin.

Enroche

- métairie située dans salle sise en la juridiction de Mauvesin possédée par les bourgeois de cette ville.
- 31 mars 1669. noble Charles de Provost sieur d'Enroches, habitant Mauvesin, donne gazaille. Il était marié à Blaise de Manas, fille de Jean Manas, bourgeois de Gimont, et de Jeanne Despax.
- 7 avril 1680. contrat de mariage entre demoiselle Jeanne-ton de Prevost, sœur de noble Charles Prevost sieur d'Enroches, et Joseph Sainte Fauste bourgeois de Mauvesin.
- 22 juillet 1680. quittance de 500 livres sur la dot constituée par Charles de Prevost à sa sœur. (*Dorlie notaire à Mauvesin*).
- 1697. Jeanne de Prevost femme de Joseph Sainte Fauste augé Marguerite de Prevost mariée à Théophile de Sonis.
- 1699. Suzanne de Sainte Fauste, fille de Joseph de Sainte Fauste, fiancé, à Antoine Labroue habitant Garbie, lieutenant d'infanterie. Elles sont filles de Charles de Prevost sieur d'Enroches et de Blaise Manas, absens du royaume pour religion prétendue réformée. (*voir Prevost et Chabanon Notaire à Mauvesin*).

Esclignac

(suite historique complément)

Château et seigneurie au au vicomté de Fezensaguet dans la juridiction de la ville de Montfort.

La terre d'Esclignac appartenait dès les temps les plus reculés à une famille féodale du Fezesanguet. Le premier seigneur que nous trouvons est Guillaume Loup seigneur de Preissac et Esclignac vers 1030.

(voir *Revue de Gascogne XVIII* p 492 et autres *généalogie du seigneur d'Esclignac voir aux Montgaillard et Preissac, ainsi qu'à l'annuaire de la noblesse année 1855 et aussi Géographie Gasconne. Bourdeau p 134*).

- 1295 . vital de Preissac seigneur de Montgaillard et d'Esclignac et Bajonnette est présent à l'assemblée de la noblesse du Fezensaguet . (*Monlezun II 12 et VI 33*)
- 23 avril 1324. le seigneur d'Esclignac vend la portion de Cadeilhan du sieur d'Esparbès à Bernard de Coubirac (*archives Fimarcon*).
- 6 janvier 1393. vital de Preissac seigneur d'Esclignac est aux états de Lomagne (*Monlezun IV 89*).
- 1428.Vital de Preissac seigneur d'Esclignac (*Monlezun VI 23*).
- 28 juillet 1460. Bertrand de Preissac seigneur d'Esclignac est témoin à Toulouse d'une transaction entre Jean de Faudoas Barbazan et Begond d'Estaing, chevalier baron d'Estaing en Rouergue. (*généalogie Faudoas 87*)

Esclignac

- 29 juin 1469. Louis Sorbier grand écuyer de Monsieur le duc de Guyenne et son Sénéchal de Périgord donna certificat que Vital de Preissac seigneur d'Esclignac avait fait serment de fidélité au duc de Guyenne.
- 1484. Bertrand de Preissac seigneur d'Esclignac est député par les Etats. (*Monlezun V 19*).
- Simone de Preissac est la fille du seigneur d'Esclignac dit de Montgaillard (*voir Homps*).
- 1552. dénombrement fourni par noble Johan de Preissac seigneur d'Esclignac. Labourage du château de deux paires de bœufs. Métairie de Lauzero, revenu 16 charges de blé et autres, 2 moulins. point de vassaux, ni paroisse, ni juge, ni consul, seulement 39 casaux de superficie c'est-à-dire 11 hectares 20 ares et 27 centiares. Le reste de la terre était dépendant du cadastre de Montfort. (*d'après Sainte Geme*).
- 25 août 1581. au château d'Esclignac Alexandre de Preissac seigneur d'Esclignac est témoin au mariage de Bertarnd de Grère.
- 11 décembre 1581. noble Alexandre de Preissac seigneur d'Esclignac, donne à baill la salle du Blanquet qui lui appartient. Les fromages de lait de brebis seront partagés à moitié. Le métayer payera quarante huit fromages de lait de chèvre. (Sabatier notaire à Montfort).

Esclignac

- 16 avril 1612. noble Alexandre de Preissac seigneur d'Esclignac , assiste au contrat de mariage de noble Pierre d'Arbieu sieur de Poupas. (*cf mot Barthas*)
- 1633. Gilles de Preissac seigneur d'Esclignac est présent à l'assemblée de la noblesse. (Monlezun VI 485)
- 25 juillet 1670. Antoine du Casse, recteur du lieu d'Esclignac, passe un acte chez Sabatier notaire à Montfort.
- 1680. Guillaume de Preissac est seigneur d'Esclignac (Monlezun VI 379).
- 1692. Gabriel Masson prêtre et curé d'Esclignac.
- 14 avril 1777. mort de Charles Louis de Preissac-Marestang, comte d'Esclignac, mestre de camp de cavalerie. Il avait épousé le 3 mai 1852 Elisabeth Marguerite Chevalier de Saint Hilaire, fille de Philippe Antoine, receveur general des finances à Metz et de Marie Madeleine de Combault. (Lachenaye V 582).
- Histoire de Marcoussis Malte Brun. Elizabeth Therese Marguerite Chevalier comtesse de Pont Veyles. D'une famille noble de Franche Comté, portant coupé de deux au 1er d'azur au 2 d'or au 3 d'azur à deux glands versés d'argent? Elle avait épousé Charles Louis Frederic Kadot, comte de Lebbeville, enseigne aux mousquetaires et brigadier des armées du roi qui la laissa veuve en 1734 après deux ans de mariage avec une fille Marie Bernardine . Marie Bernardine fut mariée plus tard à Timoléon Antoine Joseph Louis Alexandre, comte d'Espinay Saint-Luc, et mourut en couches à l'âge de 30 ans le 20 juillet 1763 donnant le jour à la dernière duchesse de Bethune Sully.

Esclignac

- La comtesse de Lebbeville résidait au château du Plessis-Paté près de Bretigny, que son beau-père le marquis de Lebbeville avait acheté en 1709, qu'il avait beaucoup embelli et que l'on nommait : Le Plessis-Belleville. En 1751 elle acheta la terre de Marcoussis, de la famille d'Entraigues.
- 13 juin 1752. dans la chapelle du château du Plessis-Paté, elle épousa Charles Louis de Preissac, Fezensac Marestang, comte d'Esclignac second fils du duc qui avait pour frère:
 - 1 Jean Henri l'ainé marié à Madeleine de Moneins
 - 2 Charles marquis de Cadillac marié à Anne Victoire Riquet de Caraman.
 - 3 Catherine Henriette mariée à Alexandre de Perin.Le comte d'Esclignac s'occupait lui-même de Marcoussis et on trouve bon nombre d'inféodations faites par lui. Il mourut au mois d'avril 1777 au Bordes Pied de fer , domaine voisin à Plessis-Paté et qui en dépendait. La veuve resta seule maitresse de ses biens considérables. De 1782 à 1784 elle fit renouveler le terrier de Marcoussis dont les droits seigneuriaux s'étendaient sur 7 000 arpents.
Elle fit arranger Marcoussis à la moderne, ferma le parc avec des murs, et en réalité par des démolitions et réparations maladroites elle ota à ce vieux château son caractère de forteresse féodale. Elle résidait quelquefois au Plessis-Paté, mais surtout à Versailles. Sur la fin de sa vie vers 1790 elle habitait son hôtel de la rue du faubourg saint Honoré N°108.

Esclignac

- 20 juillet 1778. elle donna une cloche à la paroisse de Marcoussis.



(à suivre)

BLOG

BLOGUE



Le blog (blogue aussi cybercarnet) est une partie de notre site web qui permet à nos membres de publier régulièrement des articles, certes succincts, et de rendre compte de l'actualité de leurs recherches ou trouvailles généalogiques. A l'exemple d'un journal de bord ces « billets » sont datés et identifiés et se succèdent du plus récent au plus ancien.

La possibilité pour chaque membre du GGG de créer son blog et de communiquer ainsi avec les autres adhérents est une bonne opportunité à saisir par chacun d'entre nous. (voir N°s précédents)

QUOI
DE
NEUF ?

Par Yves TALFER



Vous trouverez ici la liste des nouvelles pages qui viennent d'être modifiées ou ajoutées à notre site, ainsi que celle des documents récemment mis à la disposition des souscripteurs de VISAGe.

Un grand merci aux importateurs de ces documents dont beaucoup ne se trouvent pas aux AD du Gers

Le 15/07/2022 il y avait **565 359** actes indexés dans VISAGe.

- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 2443 Castelnau-Barbarens BMS 1711-1731 (13/07/2022)

- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 566 Ste Christie d'Armagnac BMS 1654-1680 (18/06/2022)

- VISAGe : fin d'indexation du registre AM-E Sup 25250 Condom hospice de la Charité 1750-1793 (11/06/2022)

- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 2444 Castelnau-Barbarens BMS 1731-1750 (05/06/2022)

- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 2445 Castelnau-Barbarens BMS1751-1760 (25/05/2022)

- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 2446 Castelnau-Barbarens BMS1761-1770 (19/05/2022)

- VISAGe : fin d'indexation du registre 5 E 57 Barran BMS 1738-1770 (18/05/2022)

- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 2447 Castelnau-Barbarens BMS 1770-1780 (14/05/2022)

- VISAGe : fin d'indexation du registre 5 E 650 Condom Ste Livrade du Harret BMS 1699-1791 (01/05/2022)

- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 2448 Castelnau-Barbarens BMS 1781-1792 (28/04/2022)

- VISAGe : fin d'indexation du registre 32119_01 Eauze (registre de mairie) BMS 1661-1668 (18/04/2022)

- VISAGe : fin d'indexation du registre 5 E 552 Roque-laure, Arcamont BMS 1737-1789 (09/04/2022)

- VISAGe : fin d'indexation du registre 5 E 473 Lane-pax, Gajan, Mourède BMS 1737-1789 (26/03/2022)



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

GÉNÉALOGIE GASCONNE GERSOISE, est une association régie par la loi de 1901. Enregistrée à la sous-préfecture de CONDOM le 2 Décembre 1991. Son siège Social est situé à l'Abbaye de Flaran, 32310 Valence-sur-Baïse.

Tout courrier postal doit être impérativement adressé à l'adresse de gestion :

Généalogie Gasconne Gersoise
c/o Jean-Jacques SUSSMILCH
7 rue Aristide Briand
33230 COUTRAS

Présidente honoraire : Madame GAZEAU

Membres du Conseil d'Administration

Mrs Guy PECHBERTY, Christian SUSSMILCH ,
Jean Jacques SUSSMILCH , Yves TALFER,

Membres du Bureau

Président	M. SUSSMILCH Christian
Vice Président	M. PECHBERTY Guy
Secrétaire/Trésorier	M.SUSSMILCH Jean-Jacques

Responsables des services

Recherches	Mr BAQUÉ
Publications du G.G.G.	M. SUSSMILCH Christian
PNDS (Programme de Numérisation et Dépouillement Systématique)	M.TALFER, SUSSMILCH Christian
Webmestre	M.TALFER

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Assemblée Générale	Formation VISAGe	16 octobre .2022
Conseil d'Administration	Formation VISAGe	22. novembre .2022

Les Formations prévues, à **VISAGe** ou aux autres développements sur Internet se dérouleront au Golf d'Embats à Auch l'après-midi à partir de 14h30.

- participation limitée à 10 personnes par séance pour faciliter un suivi individuel.
- porter son ordinateur avec « ses problèmes ».
- la fiche d'inscription est disponible en téléchargement sur notre site (*rubrique Adhérents du GGG : **Demande de Formation***).
- possibilité de covoiturage à partir de la gare d'Auch

Parution du Bulletin en 2022

Les dates ci-dessous sont données à titre purement indicatif; nous essayerons de les tenir autant que possible

N° 116 Octobre 2022	N° 117 Décembre 2022
---------------------	----------------------

Cotisations pour l'année 2021 / 2022

Membres actifs : avec bulletin numérique 30 € (couple 40 €)
avec 1 livre imprimé/an par poste 45 € (couple 55 €)

supplément pour accès à VISAGE 1ère inscription 50 € en-
suite 30 €

Membres donateurs : 90 €
Membres bienfaiteurs : à partir de 100 €

Correspondance :

Pour recevoir une réponse:

- 1. Joignez une enveloppe timbrée avec votre adresse.
- 2. Rappelez vos coordonnées sur votre lettre ainsi que votre numéro d'adhérent
- 3. Ne traitez qu'un seul sujet par feuille, sur son recto exclusivement; et non dans le corps de la lettre.

Les articles contenus dans ce bulletin sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Leur reproduction, même partielle, est interdite sans leur autorisation.

Les dépouillements sont consultables:

- aux Archives Départementales du Gers,
- sur le site du G.G.G. <http://genealogie32.net/>
- dans les Mairies,
- à la Bibliothèque Nationale ,
- la Maison des Associations de Mauvezin tél : 05 62 58 39 04).

Publications disponibles

Versions Imprimées

- Hors Série N°1 et 2 l'exemplaire franco 15 € -
- Hors Série N° 6, 7 et 8 l'exemplaire franco 15€
- GGG volume annuel 2014 , 2015, 2016 , 2017, 2018, 2019 2020, 2021, l'exemplaire franco 15€

Versions Numériques :

- DVD 2022 (Dépouillement au 31.12.2021): franco 30 € .
- Hors-Série pdf N°1,2,3,4,5, 10 € le fichier.
- Paquet Hors Series pdf 1+2+3+4+5 au prix de 25€

Pour toute correspondance ou envoi par la voie postale notre adresse de gestion est:

- adresse postale : **Généalogie Gasconne Gersoise**
c/o Jean-Jacques SUSSMILCH
7 rue Aristide Briand
33230 COUTRAS
- adresse courriel : **tresorier-ggg@laposte.net**